

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Août 2009

Présents : Jean-Pierre JORCIN - Yvan BOURGEOIS – Cécile BURDIN – Yoann CHOISEAU - Cédric GAGNIERE – Pierre GAGNIERE– Sébastien PEANT – Gilbert PILLOUD – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON

Procurations de Bérengère BOCH à Sébastien PEANT
de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON
de Gilbert SUIFFET à Cécile BURDIN

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juillet 2009**

Pas de remarques

➤ **Compte-rendu de délégation d'attributions**

Le 19 août 2009 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente de 2 parcelles de terrain par la SCI LS à la SCI BEBR.

➤ **Communication des délégués des structures intercommunales**

Syndicat Intercommunal du Mont Froid

Ce Syndicat d'études avait été créé en même temps que la station de Termignon et n'a plus aujourd'hui de raison d'être. Afin de permettre sa dissolution, il a fallu tout d'abord procéder au remplacement de Monsieur Jack Pinson, démissionnaire ; Monsieur Rémy ZANATTA a été élu. La trésorerie restante a été versée pour moitié au SIVOM de Val Cenis pour participation aux études de liaison et à la commune de Termignon (32 000 € chacun).

SIVOM de Val Cenis

- L'étude d'impact a été attribuée à l'Entreprise SOGREAH. Elle sera réalisée sur l'ensemble du massif Arc/Beccia de façon très précise et descriptive des différentes espèces flore et faune, notamment en ce qui concerne les 25 plantes préservées.
- Suite à un appel d'offres, les travaux d'enrochements du Pont d'Arban ont été attribués aux Etablissements Louis GRAVIER.

➤ **Marchés :**

- Aménagement hydraulique confluence Arc - Madeleine
- Protection berges Arc en enrochements bétonnés sous l'Auberge de Jeunesse

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 24 août 2009 pour l'ouverture des plis et après vérification et analyse par le Maître d'œuvre, propose de retenir les entreprises ayant fait les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de la consultation :

- Aménagement de la confluence Arc / Madeleine

Entreprise TPLP	122 250 € HT	146 211 € TTC
-----------------	--------------	---------------

- Protection des berges sous l'Auberge de Jeunesse

Entreprise HMTP	86 150 € HT	103 035.40 € TTC
-----------------	-------------	------------------

3 entreprises ont répondu pour la confluence Arc/Madeleine et 4 entreprises pour la protection des berges sous l'Auberge de Jeunesse.

Le Conseil Municipal approuve le choix des entreprises ci-dessus et autorise le Maire à signer les marchés, notamment les actes d'engagement et éventuels avenants avec les entreprises concernées.

- Etanchéité Pyramide

La commission d'analyse des offres s'est réunie ce jour pour procéder à l'ouverture des plis et après vérification et analyse des offres, propose de retenir :

- L'entreprise SORREBA pour un montant de 51 486.80 € HT soit 61 578.21 € TTC ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse en réponse aux critères de la consultation. 3 entreprises ont présenté une offre.

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise SORREBA pour les travaux d'étanchéité sur le bâtiment de la Pyramide du Mont-Cenis et autorise le Maire à signer le marché de travaux et notamment l'acte d'engagement avec l'entreprise SORREBA.

➤ **Emprunt réservoir**

Une consultation a été lancée auprès de 4 établissements bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 800 000 €, prévu au budget primitif, pour la construction du réservoir de Sainte-Marie. A ce jour, une seule proposition est parvenue en Mairie. La décision reste en attente des offres à venir.

➤ **Terrains**

- Laura et Cédric GAGNIERE ont présenté une demande d'acquisition d'environ 100 m² à l'aval et à l'arrière de leur propriété 3bis rue du Mont-Cenis, à extraire de la parcelle D. 1578. Un accord est donné pour céder ce terrain au prix de 17.51 € le m² (référence Les Ruchers 14 € le m² le 04.05.2003 actualisé selon l'Indice du Coût de la Construction), l'intervention du géomètre étant à la charge de l'acquéreur.
- Lot n° 4 Saint-Martin : Sébastien BOROT, demandeur à l'origine du lotissement a indiqué qu'il n'était actuellement plus intéressé. Selon le principe de l'antériorité des demandes retenu pour les autres ventes, il est décidé de céder ce lot à Bruno SUIFFET (2 abstentions).
- Madame Juliette BURDIN propose de céder à la commune la parcelle de terrain G.644 lieudit la Madeleine dont elle est propriétaire en indivision avec ses enfants. Le prix de 1€ le m² est retenu pour cette vente.
- Monsieur Bernard GAGNIERE demande à acheter la bande de terrain en domaine public située le long de son bâtiment côté pont de la Ramasse. Il n'est pas donné suite à cette demande, la commune souhaitant conserver un accès aux berges de l'Arc.

➤ **Questions diverses**

- Achat de bois par Jérôme DAUTHERIVES ⇒ OK pour 25 chevrons et pannes.
- Survol domaine public par un balcon : le conseil municipal autorise le survol du domaine public par la création d'un balcon dans le cadre d'un permis de construire déposé par Monsieur et Madame Luc GRAVIER pour l'ouverture de deux portes fenêtres (parcelle D 1295 rue du Mont-Cenis)
- Demande de SFR pour l'implantation d'un pylône relais lieudit le Mollard : cette question sera à nouveau examinée après une visite du site afin de ne pas pénaliser les pistes de ski ou futures remontées mécaniques. Le loyer proposé serait de 4 000 € par an.
- Achat des matériaux à la Carmagnole : 3 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu. Les Etablissements Louis Gravier ne donnent pas suite, les Sables et Gravier de l'arc proposent 10 120 €. Cette proposition est retenue.
- Le conseil décide de verser une subvention de 1 000 € en solidarité avec les communes sinistrées de Haute Corse suite aux incendies du début de l'été.
- Aménagements Mont-Cenis : le projet a été présenté à l'architecte des bâtiments de France, ce dernier est en désaccord sur la teneur globale du projet.
- Cirque : bilan plutôt négatif (prés abimés, piquets de clôture disparus, papiers ...) Il est décidé de verser une indemnité de fourrage aux agriculteurs dont les propriétés ont

subi des dommages (0.15 € par m² touché), en ce qui concerne les terrains situés sur la zone d'urbanisation future, la location ne sera pas facturée en 2009.

- Fort de Ronce : remettre les chicanes pour empêcher les vaches de pénétrer dans le Fort. Route abimée.
- Télésiège de la Madeleine : la barrière du jardin d'enfants devra être démontée pour l'hiver.
- Plan d'eau : il est envisagé de réaliser une étude de faisabilité sur le secteur d'Herbefin.
- Défibrillateurs : après contacts avec la commune de Valloire et la CC de St Michel de Mnne, il s'avère que des armoires chauffantes sécurisées sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des défibrillateurs. L'étude se poursuit en ce sens.
- Parking de Ste Marie : un aménagement est prévu pour créer une aire de retournement pour les camions.
- Un courrier sera envoyé à Monsieur ROSSI pour demander la régularisation de ses travaux.
- Une concertation pour la mise en place d'une base polaire est en cours au niveau de la SE2MC.
- Proposition orale d'un italien pour créer une via ferrata sur les contreforts du Paradis au-dessus de la centrale de Gran Scala.
- Il a été demandé de bien vouloir se renseigner pour la dénonciation du bail du camping.

La séance est levée à 0 h 05.